

COMMUNE DE KERGRIST-MOËLOU
PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU
09 octobre 2025

Ordre du jour :

- Présentation de l'APS (Avant-Projet Sommaire) Rénovation école
- Participation à la complémentaire santé du personnel
- Informations et suivi des dossiers en cours
- Questions diverses

Le neuf octobre deux mille vingt-cinq, à vingt heures le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. MUNIER Gérard, maire.

Présents : MUNIER Gérard, JEGOU Michel, LAMER Antoine, MAUFFRAY Pierrick, BLIN-CONNAN Jeannie, DAGORNE Maiwenn, JEGOU Nathalie, PHILIPPE Elodie, DUNCANSON Denise.

Absent(e)s excusé(e)s : ARHANTEC Stéphane, LE GOFF Patrick, COAIL Nolwenn a donné procuration à MUNIER Gérard, LEON Raymond a donné procuration à JEGOU Nathalie,

Conformément à l'article L 2121.18 du Code Général des Collectivités Territoriales, la séance a été publique.

- Le quorum étant atteint, le conseil municipal peut valablement délibérer
- Mme BLIN-CONNAN Jeannie a été désignée en qualité de secrétaire de séance, conformément à l'article L 2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Approbation du conseil précédent à l'unanimité

RENOVATION DE L'ECOLE- PRESENTATION DE L'AVANT PROJET SOMMAIRE

Monsieur le maire donne la parole Mme TRUBUILT Pascaline, directrice de l'école, à mesdames Houdebert et Novion Ducassou du cabinet Patine Office architectes associés du Cabinet B.Houssais. Sont également présent M. Serge Le Faucheur de l'Aleco et Mme Delphine Denis (AMO société Kerlotec)

Leur présentation concerne l'avant-projet sommaire pour les travaux de rénovation de l'école.

Ce document est la première étude technique du projet de rénovation et a pour but de faire une première estimation des travaux et du coût. Ce n'est pas un engagement définitif.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal par 10 voix POUR et 1 CONTRE
- Valide le montant de 576 500 HT (691 800TTC) pour la rénovation de l'école auquel est ajouté le montant de 41 000€ HT (49200 TTC) pour les travaux supplémentaires lié à la présence de radon. Soit un budget ferme de 617 500€ HT (741 000€ TTC).
Les offres des entreprises seront demandées à être présentées avec une tranche optionnelle pour les travaux de rénovation de la salle de motricité. Ces travaux estimés à 89 000€ HT (106 800€TTC) étant conditionnés aux subventions accordées. Le montant global des travaux serait alors de 706 500€ HT (847 800€ TTC).

COMPLEMENTAIRE SANTE DU PERSONNEL

Les employeurs publics territoriaux doivent contribuer au financement des garanties complémentaire santé au 01/01/2026.

Le conseil opte pour une participation de 15€ par agent avec adhésion de la collectivité au dispositif proposé par le Centre de Gestion 22 à compter du 01/01/2026.

QUESTIONS DIVERSES

M. le maire rapporteur

« Maisons Bonhomme »

L'étude de faisabilité se poursuit, pas de réponse de l'EPF pour le moment.

La séance est levée à 22h09

PROCES VERBAL APPROUVÉ LORS DE LA SEANCE DU

La secrétaire de séance

BLIN CONNAN Jeannie



Le maire

MUNIER Gérard

